BURKINA FASO
Région de l'Est
(214,889 PDI, Source SP/CONASUR 28/02/2023)

Rapport mensuel Monitoring de Protection Mars - 2023

4,432 Personnes en déplacements	**22** Incidents enregistrés avec **127** victimes
104 cas de protection pris en charge	**01** cas de protection référé

Séance de focus group lors de l'ERP au secteur 09 de Fada N'Gourma

I. Résumé

Au cours de la période sous rapport, la situation sécuritaire et de protection reste toujours préoccupante et imprévisible dans la région de l'Est. Elle est marquée par l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE) et les opérations militaires pour la reconquête et la sécurisation du territoire menées par la coalition des forces de défense et de sécurité (FDS) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Ainsi, l'environnement de protection a été négativement impacté.

En effet, le système de monitoring de protection a permis de rapporter et documenter 22 incidents de protection synchronisés et validés sur le serveur Kobo (**du flash N : BF520206-BF_INTERSO_29810-230302124210 au flash N : BF520203-BF_INTERSO_9988-230329090851**) et la dénonciation de neuf (09) nouveaux cas de violences basées sur le genre (VBG) durant le mois de mars 2023. La province du Gourma est la plus touchée avec 12 incidents, suivie des provinces de la Tapoa (06) et de la Gnagna (04).

Ces incidents sont regroupés dans sept (07) groupes de violations (**atteinte au droit à la vie, atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, déni ou restriction forcée de mouvement, atteinte à l'intégrité physique et ou psychique, atteinte au droit à la propriété, de présumées violations graves commises à l'encontre des enfants et violences basées sur le genre**) avec **13** typologies de violations composées **38** cas à savoir 13 cas d'enlèvement avec trois (03) cas d'arrestation arbitraire, **cinq (05)** cas d'assassinat dont un (01) cas de meurtre, **cinq (05)** cas de blessure ou mutilation par engin explosif, **deux (02)** cas de vol et de pillages, **un (01)** cas de déplacement forcé de population, **trois (03)** allégations d'attaques contre les écoles ou les hôpitaux (MRM) et deux (02) cas de viol, deux (02) cas de violence physique, trois (03) cas de violence psychologique, deux (02) cas de déni de ressource et d'opportunité.

Tous ces incidents ont causé 127 victimes directes composées de 53 hommes 29 femmes, 19 garçons et 26 filles soit 13 PDI et 114 personnes de la populations hôte.

Les présumés auteurs de ces violations sont les membres des groupes armés non étatiques (GANE), les forces de défenses et de sécurités (FDS), les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et les membres de la communauté.

Par ailleurs, un déplacement forcé de populations a été enregistré à la suite d'une incursion de GANE dans le village de Nakodo, dans la commune de Piela, province de la Gnagna avec des mouvements pendulaires observés dans la commune de Yamba, province du Gourma.

A travers l'analyse de la situation, les provinces de la Kompienga, de la Komondjari et de la Tapoa sont toujours sous blocus des groupes armés qui y opèrent à travers des contrôles irréguliers et placent des engins explosifs improvisés (EEI) sur les axes routiers pour freiner la progression des FDS. Les opérations de reconquête et de sécurisation du territoire en cours, menées par les forces de défenses et de sécurité (FDS) et leurs supplétifs, contribuent à la restriction de liberté de mouvement et met à jour les exactions ou exécutions extra judiciaires contre les populations civiles.

Également, au cours du mois, deux (02) faits majeurs émanant de la plus haute autorité administrative ont marqué le contexte, à savoir le décret portant sur l'Etat d'urgence concernant toutes les cinq (05) provinces de la région de l'Est entrée en vigueur le 30 mars 2023 et la suspension de toutes les modalités du cash pour tous les acteurs humanitaires à partir du 15 avril 2023.

II. Couverture géographique

14 communes couvertes | 10 comités locaux de Protection | 10 points focaux commmunau taires | 06 moniteurs de Protection | 08 moniteurs volontaires

Au cours du mois sous revue, les activités de monitoring ont couvert toutes les cinq (05) provinces (Gourma, Tapoa, Komondjari, Gnagna et Kompienga) de la région de l'Est. Avec l'appui des comités locaux de protection, des point focaux et les volontaires de l'OSC (AEJTB), 14 communes ont été couvertes sur les 27 que compte la région.

09 communes couvertes en présentiel : Fada N'Gourma, Diapangou, Tibga dans la province du Gourma, Bogandé, Manni, Coalla, Piela dans la province de la Gnagna, Kantchari dans la province de la Tapoa et Gayéri dans la province de la Komondjari.

05 communes couvertes à distance : Diapaga (dans la province de la Tapoa), Kompienga (dans la Kompienga), Yamba, Matiacoali (dans le Gourma) et Thion (dans la Gnagna).

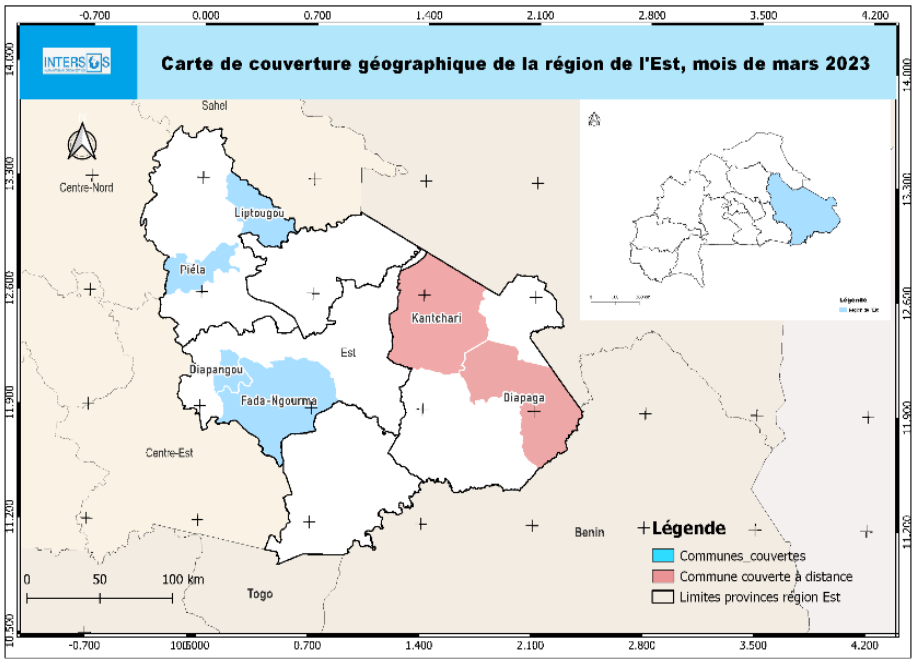

- **Accessibilité**

Les provinces de la Kompienga, de la Komondjari et de la Tapoa sont inaccessibles par voie terrestre, tandis que la province de la Gnagna est difficile d'accès à cause des actions des groupes armés non étatiques (GANE) à travers des checkpoints érigés sur les axes routiers Fada-Kantchari-Diapaga (RN4), Fada-Pama (RN18), Fada-Gayéri (RR31), Fada N'Gourma-Bogandé (RN18) et la présence des engins explosifs improvisés (EEI) sur l'axe Fada-Kantchari-Diapaga. Cette inaccessibilité contribue à restreindre l'action humanitaire et le fonctionnement des services sociaux de base. Cette situation rend les populations plus vulnérables et les expose à de nombreux risques comme la fermeture des services sociaux de base, à l'insécurité et à la famine.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration des formulaires dans le cadre des entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquels elles sont confrontées. Le questionnaire incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de façon mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit

international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de protection et de points focaux présents dans les zones d'intervention. Selon la localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région de l'Est mobilise également l'organisation de la société civile Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso (AEJTB). Ceci permet de renforcer la couverture géographique surtout des zones difficiles d'accès où INTERSOS n'est pas présente.

Au cours du mois, 38 formulaires de collecte de données ont été renseignés dans le cadre du monitoring de protection P21 à savoir :

- 12 questionnaires renseignés dont deux (02) dans une zone d'accueil des déplacés (ZAD) auprès de six (06) ménages et six (06) informateurs clefs selon l'approche AGD (âge, genre et diversité) ;
- 03 questionnaires d'indice monitoring de protection renseignés auprès de deux (02) informateurs clefs issus de la population hôte et un (01) informateur clef PDI ;
- 22 formulaires de rapports flash d'incident renseignés et partagés ;
- 01 fiche de référencement d'un (01) cas de protection vers la Croix Rouge, administrée auprès d'un élève PDI âgé de 20 ans sans soutien, en état de santé grave.

Une évaluation rapide de protection (ERP) a été également réalisée à la suite de déplacements massifs forcés de populations de la localité de Yamba vers la ville de Fada N'Gourma. Les outils utilisés sont :

- 07 fiches d'observations de sites ont été renseignées ;
- 10 formulaires de priorisation communautaire des risques renseignés ;
- 04 formulaires sur la thématique de protection (focus group) dont deux (02) réalisés dans la ZAD 1 (secteur 11).

Besoins prioritaires des communautés : les activités de monitoring de protection ont relevé les besoins prioritaires suivants :

• Les premiers besoins prioritaires des communautés selon le degré d'importance dans la région de l'Est sont les vivres et les abris. **33,33%** des informateurs clefs et ménages ont estimé que les besoins prioritaires sont les abris (plus de 150 ménages sont sans abris) et l'alimentation (environ 800 ménages ont besoin d'une assistance en vivres).

• 20% des personnes consultées ont un besoin de soins de santé par manque de revenus pour se soigner.

• Quant aux 06,6% des personnes interrogées, elles estiment que les besoins sont liés à l'éducation en ce sens que plusieurs enfants n'ont pas accès à l'éducation à cause de la fermeture des écoles dans les

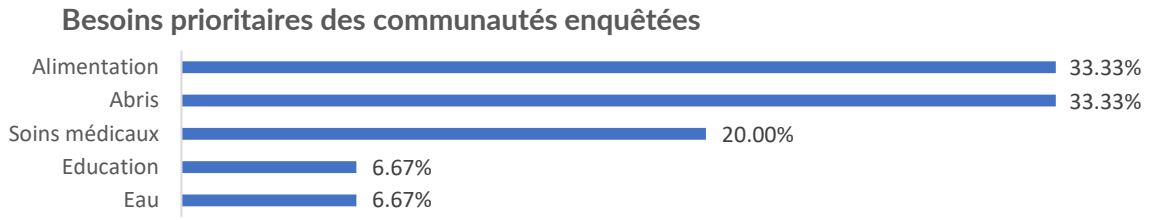

zones d'origine et l'insuffisance des classes ou le manque de moyens des parents pour assurer la scolarité des enfants dans les zones d'accueil. Cela entraine la descolartisation des enfants et les expposent à plusieurs risques tels que la délinquance, le mariage précoce et l'exploitation. Egalement, 06,6% des particpants ont relevé le besoin en eau dû à l'accroissement du nombre de personnes déplacées internes et à l'insuffisance des points d'eau dans la ville de Fada N'Gourma.

III. Typologie des déplacements identifiés

Au cours du mois de mars, deux (02) déplacements forcés de populations ont été enregistrés dans la région de l'Est contre sept (07) déplacements pour le mois précédent. En effet, trois (03) ménages ont été contraints d'effectuer un déplacement préventif à la suite d'une incursion des GANE dans le village de Nakodo situé dans la commune de Piela, province de la Gnagna. Cependant, des mouvements continus de populations ont été observés dans les communes de Yamba vers la ville de Fada N'Gourma et de Partiaga vers la ville de Diapaga à la suite d'attaques des membres des groupes armés non étatiques (GANE) enregistrés vers la fin du mois de février. Aussi, quatre (04) ménages ont-ils effectué un déplacement pendulaire de la ville de Fada N'Gourma vers Yamba, dans la province du Gourma, à la recherche de vivres.

Au total, 532 ménages composés de 4,432 personnes (938 hommes, 1,076 femmes, 1,093 garçons 1,325 filles) ont été concernés par ces déplacements.

Les déplacements observés sont inter et intra-communes et les besoins essentiels sont les abris, les vivres et la sécurité.

Commune, province, région Localité de départ	Commune, province, région Localité d'accueil	# ménage	# personnel	#homme	# garçon	# femme	# fille	Type de déplacement	Motifs
Piela, Gnagna, Est, Nakodo	Piala, Gnagna, Est, Nayouri	03	20	04	03	08	05	Primaire	Prévention
Yamba, Gourma, Est	Fada N'Gourma, Gourma, Est	400	3,400	780	840	830	950	Pendulaire	Post-attaque
Partiaga, Tapoa, Est	Diapaga, Tapoa, Est	125	1,000	150	250	230	370	Primaire	Poste attaque
Fada N'Gourma, Gourma, Est	Yamba, Gourma, Est, Yamba	04	12	04	00	08	00	Pendulaire	A la Recherche de vivres
Total		532	4,432	938	1,093	1,076	1,325		

- **Analyse spécifique sur les retours**

Selon les informations recueillies auprès des informateurs clefs, nous pouvons dire qu'environ 70% des populations déplacées dans la ville de Fada N'Gourma ont l'intention de retourner dans leurs localités d'origine si toutefois la situation sécuritaire s'améliore. En effet, ces populations sont confrontées aux problèmes liés aux moyens de subsistance, à l'inaccessibilité des terres cultivables et peinent à trouver des emplois et des activités génératrices de revenus (AGR).

Cependant, d'autres préfèrent rester dans la zone d'accueil pour des raisons économiques parce qu'elles ont pu s'intégrer et ont réussi à créer et développer des activités économiques.

Il a été constaté un faible déplacement forcé de populations en mars, contrairement au mois de février, qui se justifie par les opérations de sécurisation en cours dans la région, menées par les forces de défenses et de sécurité (FDS) et les volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Ces opérations ont contribué à limiter les mouvements et actions des groupes armés dans certaines localités.

De ce fait, vers fin mars 2023, certains ménages originaires de la commune de Yamba et précédemment déplacés dans la ville de Fada N'Gourma auraient déjà commencé à effectuer un retour dans leurs villages d'origine.

IV. Incidents de protection

Incidents — **22** Incidents

127 victimes

Localités touchées — **10** Communes touchées

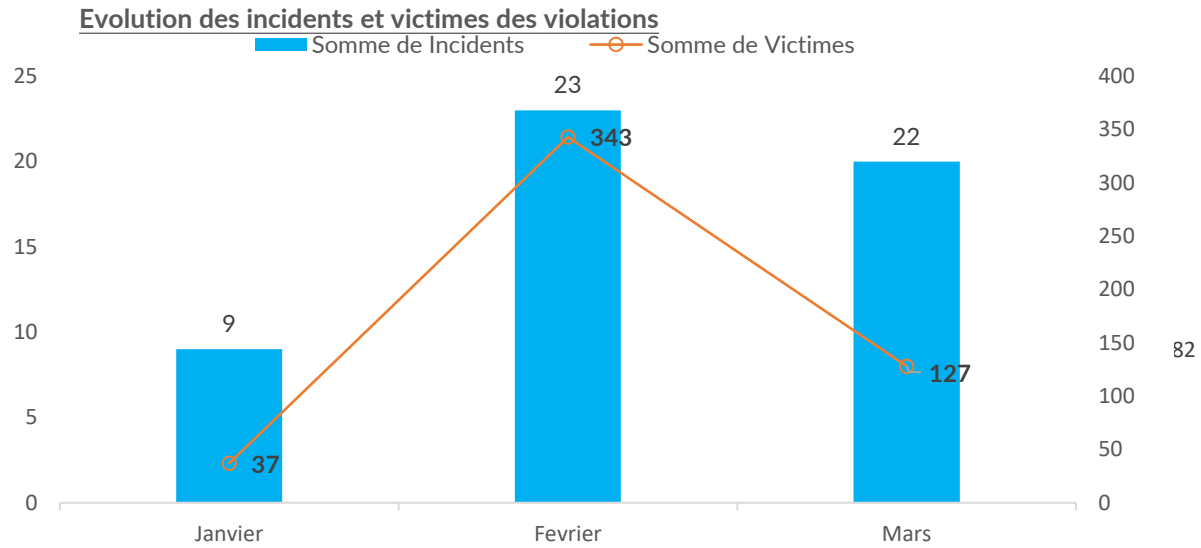

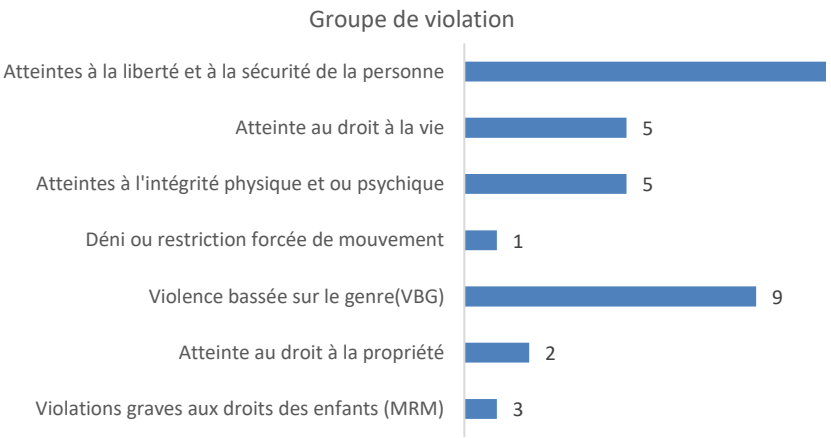

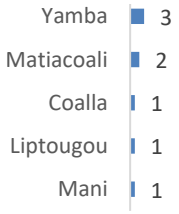

- **Détails sur les incidents**

Durant le mois de mars, le système de monitoring de protection, à travers les sources communautaires (comités locaux de protection,

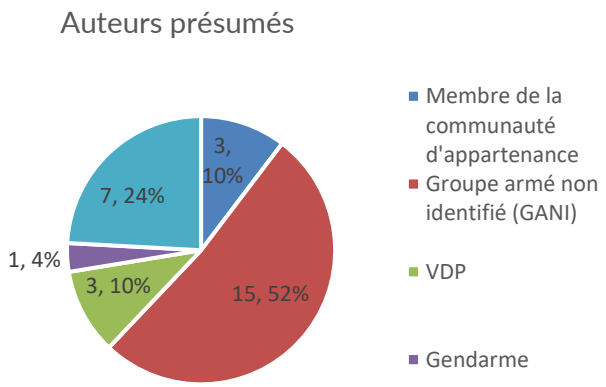

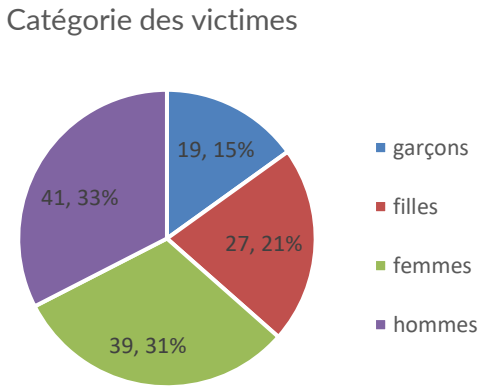

points **focaux et volontaires de l'OSC), a permis de rapporter et documenter 22 incidents de**

protection (source : du flash N : BF520206-BF_intersi_29810-2303022124210 au flash N : BF520203-BF_INTERSO_9988-2303290851) dans les provinces du Gourma (12), la Tapoa (06) et la Gnagna (04). Aussi, neuf (09) nouveaux cas de violences basées sur le genre (VBG) ont été identifiés dans la province du Gourma.

Ces incidents sont regroupés dans sept (07) groupes de violations (atteinte au droit à la vie, atteinte à la liberté et à la sécurité de la personne, déni ou restriction forcée de mouvement, atteinte à l'intégrité physique et ou psychique, atteinte au droit à la propriété, présumées violations graves commises à l'encontre des enfants et les violences basées sur le genre) avec 13 typologies de violations et 38 cas composées de 13 cas d'enlèvement dont trois (03) cas d'arrestations arbitraires, cinq (05) cas d'assassinat dont un (01) cas de meurtre, cinq (05) cas de blessure ou par engins explosifs dont deux (02) par engins explosifs, deux (02) cas de vol et de pillages, 01 cas de déplacement forcé de population, trois (03) allégations d'attaques présumées contre les écoles ou les hôpitaux deux (02) cas de viol, deux (02) cas de violence physique, trois (03) cas de violence psychologique et deux (02) cas de déni de ressource et d'opportunité. Ces incidents ont causé 127 victimes directes composées de 53 hommes, 29 femmes, 19 garçons et 26 filles, soit 13 PDI et 114 personnes de la population hôte.

Les présumés auteurs de ces violations des droits humains et du droit international humanitaire sont, entre autres, les groupes armés non étatiques (GANE), les forces de défenses et de sécurités (FDS), les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et les membres de la communauté.

En ce qui concerne le monitoring dans les ZAD, Il est ressorti dans les deux (02) ZAD de la ville de Fada N'Gourma quelques problèmes de protection relatifs aux violations des droits. Au cours du mois, trois (03) incidents de protection ont été rapportés dans les secteurs 1 et 11 (ZAD1) avec trois (03) groupes de violations (atteinte au droit à la vie, atteinte à l'intégrité physique ou psychique, présumée violation grave commises à l'encontre des enfants). Les auteurs de ces violations seraient les GANE, les membres de la communauté et les forces de défense et de sécurité (FDS). Ces incidents ont fait deux (02) victimes au sein de la population hôte soit un (01) homme (cas d'arrestation arbitraire) et une (01) femme (cas de meurtre).

V. Situation par secteur

V.1. Violence basée sur le genre (VBG)

- **Eléments clés**

La problématique liée aux violences basées sur le genre (VBG) connait une aggravation continue dans la région de l'Est à cause de l'accroissement du nombre de personnes déplacées internes qui entraine la sévérité de besoins humanitaires pour lesquels les femmes et les filles sont les plus vulnérables. Dans le cadre des activités de l'équipe de VBG, neuf (09) nouveaux cas ont été rapportés, composés de deux (02) cas de viol, deux (02) cas de violence physique, trois (03) cas de violence psychologique, deux (02) cas de déni de ressource et d'opportunité. Les auteurs de ces violations sont les GANE, les membres de la famille et les membres de la communauté.

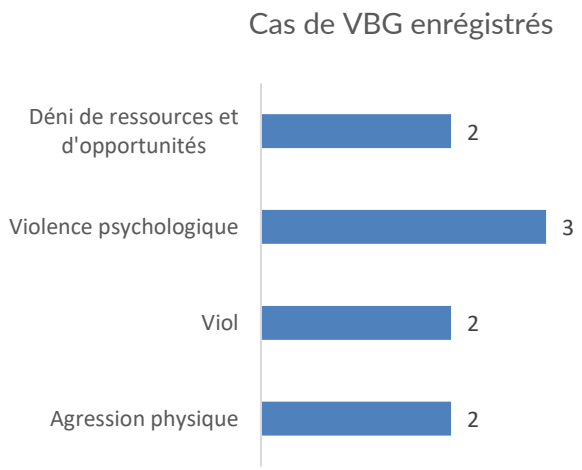

En vue d'atténuer le nombre de cas et d'améliorer l'environnement de protection pour les femmes et les filles exposées aux actes de VBG, des actions de prévention et de réponses ont été engagées au cours de ce mois par l'équipe de prise en charge psychosociale et la gestion de cas de VBG.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes d'action de prévention, neuf (09) séances de causeries éducatives sur les VBG ont été réalisées dans la commune de Fada N'Gourma dont sept (07) dans les centres communautaires du secteur 01 et 02. Ces causeries ont touché, au total, **323 personnes composées de** 304 femmes (11 personnes de la population hôte âgés de 19 à 59 ans, 293 PDI dont l'âge est compris entre 19 et 62 ans) et 19 hommes PDI âgés de 32 à 58 ans.

- **Activités de prévention et de réponse**

En termes de réponse, il s'agit de :

- Neuf (09) nouvelles survivantes identifiées ce mois ayant bénéficié d'un appui psychosocial individuel, d'informations et d'orientations adaptées à leurs besoins ;
- 40 personnes ont été écoutées après les sensibilisations. Ces personnes ont été orientées en fonction de leurs besoins et parmi elles, neuf (09) femmes PDI dont l'âge est compris entre 20 et 30 ans ont exprimé des besoins d'assistance en kits de dignité ;
- Cinq (05) survivantes ont été assistées en cash protection à hauteur de **35,000 FCFA** chacune dont quatre (04) pour une prise en charge sanitaire.
- Trois (03) femmes PDI vulnérables, cheffes ménages, ayant au moins 03 à 05 personnes à charge et sans revenus ont été assistées en kits de dignité ;
- Suivi de six (06) survivantes à travers des visites à domicile (VAD) pour s'enquérir de l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- Clôture de dossiers au profit de trois (03) survivantes après l'atteinte des objectifs des plans d'action. Il s'agit d'un (01) cas de viol, d'un (01) cas de mariage forcé et d'un (01) cas d'agression physique.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Les enfants représentent une catégorie de personnes les plus impactées par cette crise sécuritaire et de protection. En effet, selon les données officielles du SP/CONASUR, le nombre de PDI est passé de 209,053 personnes au 31 janvier 2023 à 214,889 personnes au 28 février 2023 et les enfants représentent 59,58% soit 128,021 enfants. Ces données montrent clairement que les enfants sont les plus touchés par les déplacements forcés de populations. De fait, ils sont exposés et/ou victimes de plusieurs incidents aussi bien dans les zones de départ que dans les zones d'accueil.

Dans le cadre du suivi et du rapportage des incidents des violations graves commises à l'encontre des enfants, trois (03) allégations ont été rapportés dans les communes de Fada N'Gourma et Yamba. Il s'agit d'un (01) cas d'incendie d'une école sous paillote au secteur 1, d'un (01) cas d'incursion de GANE dans une école suivie de menaces du personnel enseignant au secteur 09, dans la ville de Fada N'Gourma et un (01) cas de saccage, pillage de produits pharmaceutiques par les groupes armés du centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de Yamba.

Aussi, pendant l'évaluation rapide de protection (ERP) dans la ville de Fada N'Gourma, 24 enfants composés de 13 filles et 11 garçons (âgés de 06 à 17 ans) PDI déscolarisés ont été identifiés à la suite des déplacements forcés des populations de Yamba. Les parents de ces enfants ont exprimé leur incapacité à inscrire ou réinscrire ces derniers à l'école.

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours du mois, cinq (05) enfants PDI, âgés de 10 à 17 ans, ont été identifiés et assistés comme personnes à besoin spécifiques (PBS). Il s'agit d'un (01) garçon et quatre (04) filles dont les vulnérabilités sont : enfants séparés dans un ménage de plus de 10 personnes, enfant vivant avec une maladie chronique, filles à risque de protection dans des ménages sans revenus. Ils ont été assistés en cash à hauteur de **35,000 FCFA** chacun pour combler leurs besoins urgents.

V.3. Etat de droit

L'environnement de protection est toujours préoccupant dans la région de l'Est malgré les actions de sécurisation menées au cours du mois. Sur le plan humanitaire, certaines localités sont toujours difficiles d'accès par voie terrestre, notamment les provinces de la Tapoa, de la Kompienga et de la Komondjari, limitant les actions humanitaires au profit des personnes vulnérables qui y sont bloquées. Dans plusieurs localités de ces provinces, les services sociaux de base tels que les mairies, les écoles, les centres de santé sont affectés par la situation sécuritaire.
Ainsi, les populations vivent dans une situation de sévérité humanitaire dans les zones à fort défi sécuritaire. Cependant, les centres de santé arrivent à fournir un service minimum aux populations.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

Eléments clés

L'évaluation rapide de protection (ERP) réalisée au cours du mois, à la suite des déplacements forcés de population de Yamba, a permis d'identifier plus de 800 ménages vulnérables soit environ 4,900 personnes. Parmi ces personnes, se trouvaient celles qui avaient besoin d'une attention particulière et considérées comme des personnes à besoins spécifiques (PBS). De ce fait, deux (02) hommes âgés de 26 et 30 ans, victimes d'agression physique lors du déplacement imputée à des FDS, ont été identifiés comme étant des cas individuels de protection. Au total, **128** autres personnes à besoins spécifiques composées de **112 PDI** (31 hommes, 77 femmes, 03 filles, 01 garçons) et **16 personnes de la population hôte** (05 hommes et 11 femmes) ont été identifiées en vue d'une assistance en cash. Les vulnérabilités identifiées sont : **des personnes malades, des enfants déscolarisés ou à risque de déscolarisation, des femmes enceintes en état de santé grave, des survivantes de VBG, des femmes cheffes de ménages sans revenus avec à leur charge des enfants, des hommes chefs de ménages avec plus de 10 personnes à leur charge et sans revenus.**

Activités de prévention et de réponse

Au cours du mois de mars, **100 personnes à besoin spécifiques des 128 identifiées** ont été assistées, composées de **91 PDI** (27 hommes, 59 femmes, 01 garçons et 04 filles) et de **neuf (09)** populations hôtes (02 hommes et 07 femmes). Elles sont reparties selon les vulnérabilités suivantes : **quatre (04) filles** (03 filles à risque de déscolarisation et 01 fille déjà déscolarisée), **26 femmes** (19 femmes isolées sans revenus avec au moins 05 enfants à leur charge, 07 femmes vulnérables et à risque de VBG), **31** femmes cheffes de ménages sans revenus avec au moins cinq (05) enfants à charge, **16** hommes chefs de ménages sans revenus avec au moins 10 personnes à charge, **trois (03)** femmes vivant avec un handicap, **11** personnes âgées de plus de 68 ans incapables de se prendre en charge (04 hommes 07 femmes), **cinq (05)** personnes ayant des maladies chroniques (01 homme et 04 femmes), **un (01) garçon** présentant des blessures suite au déplacement.
Aussi, trois (03) cas individuels de protection ont-ils été identifiés et assistés à travers le paiement des premières ordonnances dont deux (02) hommes victimes d'agressions physiques par les FDS lors du déplacement et un (01) élève PDI âgé de 20 ans, malade, qui habite seul et sans soutien.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Les relations entre les communautés déplacées et la communauté hôte sont acceptables dans leur ensemble selon les entretiens accordés aux ménages et informateurs clefs dans le cadre du monitoring de protection P21. Toutefois, selon les mêmes communautés, quelques situations de tensions existent. Il est donc ressorti que 50% de ces tensions sont intercommunautaires et les 50% autres sont liées à la méfiance entre les communautés vis-à-vis des personnes déplacées. Il ressort également que l'aide humanitaire engendre des tensions entre les communautés. La communauté hôte pense qu'elle bénéficie moins de l'aide humanitaire par rapport à la communauté déplacée.

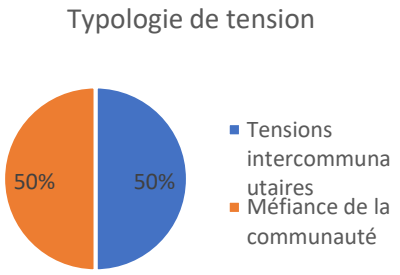

En vue de promouvoir la paix et le vivre ensemble entre les différentes communautés, des séances de sensibilisation ont été réalisées.

- **Activités de prévention et de réponse**

Dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale entre les PDI et la communauté hôte, **cinq (05)** séances de sensibilisation ont été réalisées dont trois (03) dans les ZAD notamment le secteur 03 de Fada N'Gourma. Au total, **136** personnes ont été touchées, soit 54 hommes et 82 femmes, toutes des PDI. Au cours de ces séances de sensibilisation, des messages clefs ont été développés en lien avec le vivre ensemble et la cohabitation pacifique dont les principaux thèmes étaient : « le respect mutuel des cultures et coutumes par les PDI et populations hôtes » et « les alliances à plaisanterie pour prévenir les conflits ».

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

La question de logement, terre et biens dans la région de l'Est est toujours délicate, eu égard au nombre croissant de personnes déplacées. En effet, les menaces et ultimatums donnés par les GANE ont contraint plusieurs ménages à quitter leurs villages pour trouver refuge dans les villes peu ou prou stables comme les chefs-lieux de provinces et communes. Dans ces localités d'accueil, les personnes déplacées sont, pour la plupart, accueillies dans les ménages de façon temporaire. Certains en revanche, disposant d'un peu de moyens, ont recours aux maisons en location dans les zones périphériques ou non loties. Tandis que ceux qui n'ont pas de moyens dorment dans des abris de fortune situés dans les périphéries des villes. En effet, selon le rapport d'évaluation rapide de protection (ERP) suite aux déplacements massifs forcés de la population de Yamba vers la ville de Fada N'Gourma, environ 135 ménages sont dans le besoin d'abris soit 2,100 personnes situées majoritairement dans les secteurs 1, 4, 7, 8, 9, 11 et 6, au nord de la ville de Fada N'Gourma.

V.7. Protection à base communautaire

Au cours du mois, dix (10) points focaux de protection et dix (10) comités locaux de protection ont été mis à contribution dans le cadre du monitoring à base communautaire. Lors des activités réalisées, les acteurs communautaires (points focaux de protection et comités locaux de protection) ont été fortement impliqués dans la collecte des données dans le cadre du monitoring de protection P21, notamment l'identification des personnes à besoins spécifiques (PBS), les réalisations des sensibilisations et animations psychosociales.

Aussi, une formation pour le renforcement des capacités sur le monitoring de protection P21 a-t-elle été réalisée au profit des personnes issues des associations locales, des moniteurs de protection de INTERSOS et du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC). Au total (21) personnes dont six (06) femmes ont été formées pour une couverture de qualité des activités du monitoring de protection dans la région de l'Est.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités**

Dans le cadre de la bonne collaboration et du partage d'informations avec les autorités, au cours de ce mois, une visite de courtoisie a été effectuée au sein de la Direction provinciale de l'action humanitaire du Gourma pour l'organisation d'une évaluation rapide de protection (ERP) dans la ville de Fada N'Gourma.

- **Acteurs humanitaires**

En ce qui concerne le partage d'information et de coordination avec les acteurs humanitaires, au cours de ce mois, INTERSOS a participé à plusieurs réunions de coordination avec les acteurs humanitaires :

- Le mardi 7 mars 2023, à la salle de réunion de la Direction régionale en charge de l'action humanitaire de l'Est : participation à la rencontre du Cluster protection sous-national qui a connu la participation d'une quinzaine de structures avec 41 participants dont sept (07) femmes ;
- Du lundi 13 au jeudi 16 mars 2023, à salle de réunion de la chambre de commerce et d'industrie de Fada N'Gourma : INTERSOS a organisé la formation des moniteurs de protection de ladite ONG, des moniteurs volontaires des OSC partenaires et des moniteurs de protection NRC sur monitoring de protection, Projet P21. Trois (03) structures, en plus d'INTERSOS, ont pris part à la formation à savoir UNHCR, NRC et AEJTB avec 25 participants au total soit 20 hommes et cinq (05) femmes. A l'issue de cette formation, certaines recommandations ont été formulées en vue d'avoir une compréhension commune sur un certain nombre de points à savoir : Le renforcement des capacités des volontaires des OSC sur la collecte des données via les applications Kobo Collect, le renforcement des capacités des moniteurs et volontaires des OSC sur les techniques de sensibilisation.
- Le mardi 21 mars 2023, au siège de l'ONG ACF : participation à la rencontre sur l'élaboration des messages clefs sur l'engagement communautaire et redevabilité sous la coordination de OCHA ;
- Du mercredi 22 au jeudi 23 mars 2023, au cabinet du conseil communautaire à Fada N'Gourma : participation au renforcement de capacité en suivi évaluation sur l'outil Kobo et Excel. Ont pris part à la formation, les structures suivantes : ACTED, INTERSOS ASMADE, PUI, ACF, CB, TOGIMA, ATT, OCADES, ANSD, IRC, et Plan international.
- Le 28 mars 2023 : participation à la rencontre de l'AoR VBG. Le rapport d'évaluation sur Gayeri qui révèle des risques élevés de violences basées sur le genre pour les filles et les femmes a été présenté aux participants. Aussi, l'absence ou l'insuffisance de la réponse humanitaire a-t-elle été constatée. Pour ce faire, il a été décidé qu'un plaidoyer soit fait auprès des responsables régionaux (chefs de bureaux) afin de renforcer une prise en charge des besoins des communautés.
- Le mercredi 29 mars 2023, à Fada N'Gourma : participation à la rencontre sur la mise à jour du circuit de référencement des cas liés à la protection de l'enfance en situation d'urgence, facilitée par UNICEF et organisée par Children Believe ;
- Le jeudi 30 mars 2023, au bureau terrain du HCR Fada : Rencontre de coordination entre les partenaires du HCR de l'Est et du Centre-Est. Cette rencontre a porté sur la présentation des réalisations au cours des trois (03) premiers mois de l'année de chaque partenaire (INTERSOS, DEDI, CIAUD, ONF, VSF, AIRD, OCADES, CQDJ, DGMEC) et les perspectives.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Diapaga	Diapaga	Renforcer la réponse humanitaire dans la commune de Diapaga	Autorités régionales en charge de l'action humanitaire, OCHA/ Clusters sous régionaux	Initier le plaidoyer	Plusieurs de cas de besoins humanitaires ont été signalés mais la réponse est absente ou insuffisante
Komondjari	Gayeri	Plaidoyer pour renforcer la réponse humanitaire dans la ville de Gayeri	Autorités régionales en charge de l'action humanitaire, OCHA/ Clusters sous régionaux	Continuer le plaidoyer	Plusieurs de cas de besoins humanitaires ont été signalés mais la réponse est absente ou insuffisante
Gourma	Fada N'Gourma	Apporter une assistance en cash au profit de 400 ménages déplacés	Cluster Abris/AME	Poursuivre le plaidoyer	Ces ménages proviennent de la localité de Yamba et se sont déplacés suite aux attaques des GANE
Tapoa	Diapaga	Apporter une assistance en cash au profit 125 ménages nouvellement déplacés à Diapaga	Cluster Abris/AME	Poursuivre le plaidoyer	Il s'agit d'un déplacement inter commune suite aux irruptions et menaces des GANE

VIII. Tableaux Croisés

#Nombre de violation par commune

	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la	Atteinte au droit à la vie	Atteintes à l'intégrité physique et ou	Total
Diapaga	0	2	0	0	2
Diapangou	0	1	0	0	1
Fada-Ngourma	1	4	2	1	8
Kantchari	0	2	1	1	4
Koala	1	0	0	0	1
Liptougou	0	1	0	0	1
Mani	0	0	1	0	1
Matiacoali	0	1	0	1	2
Piéla	0	1	0	0	1
Yamba	0	0	1	1	2
Total	2	12	5	4	23

	Membre de la communauté d'appartenance	Groupe armé non identifié (GANE)	VDP	Gendarme	Total
Diapaga	0	2	0	0	2
Diapangou	0	1	0	0	1
Fada-Ngourma	0	4	1	1	6
Kantchari	0	1	2	0	3
Koala	0	1	0	0	1
Liptougou	0	1	0	0	1
Mani	0	1	0	0	1
Matiacoali	1	1	0	0	2
Piéla	0	1	0	0	1
Yamba	0	2	0	0	2
Total	1	15	3	1	20

#Pourcentage de violation par commune

	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteinte au droit à la vie
Diapaga	17%	0%	0%	0%
Diapangou	8%	0%	0%	0%
Fada-Ngourma	33%	50%	25%	40%
Kantchari	17%	0%	25%	20%
Koala	0%	50%	0%	0%
Liptougou	8%	0%	0%	0%
Mani	0%	0%	0%	20%
Matiacoali	8%	0%	25%	0%
Piéla	8%	0%	0%	0%
Yamba	0%	0%	25%	20%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**